

## Le SMAGGA est en charge de la GEMAPI sur le territoire du bassin versant du Garon

- 206 km<sup>2</sup>, 130 km de rivière
- 24 communes : 66 500 habitants
- 1 nappe phréatique



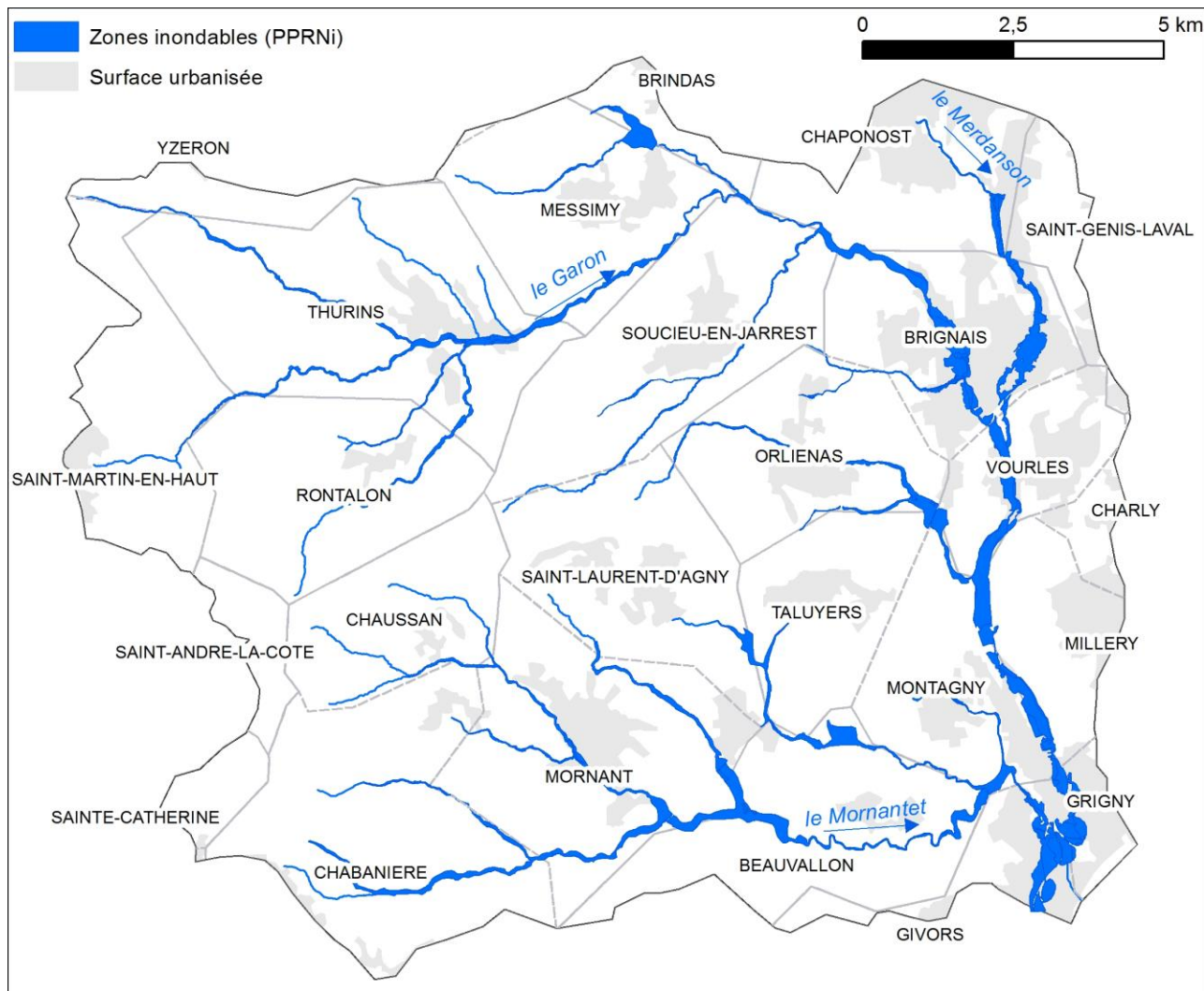
### Prise en compte du risque

1986 : le SMAVG (syndicat d'assainissement) prend la compétence « aménagements hydrauliques pour la protection contre les crues »

90's : réflexions pour un schéma d'aménagement du BV -> 1<sup>er</sup> Contrat de Rivière 2000-2005

2007 : le SMAVG se scinde, le SMAGGA est créé pour l'aménagement du BV. Travaux de protection contre les crues. 2<sup>ème</sup> Contrat de Rivière (2013-2018).

2014-2018 : Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) au stade intention



### Quels enjeux concernés ?

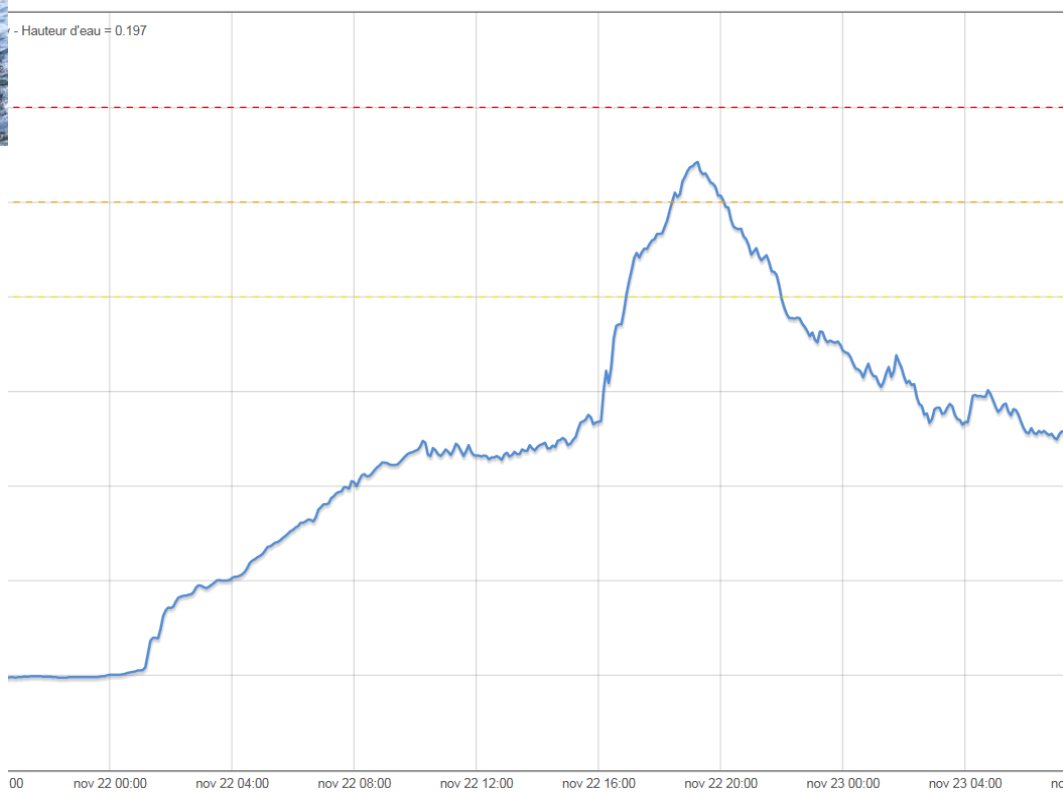
- Habitations (2000 personnes pour Q100)
- Entreprises (environ 140 pour Q100)
- Equipements publics (voiries, établissements scolaires, gymnases, services techniques...)

	Montants des dommages pour Q100
Agriculture	34 000 €
Habitations	6 337 000 €
Activités économiques	36 501 000 €
Equipements publics	2 224 000 €
Voiries	6 223 000 €
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>51 319 000 €</b>

Estimation des dommages imputables à la crue de 2003 : 7 250 000 €



# ACTIONS DU SMAGGA – PREVENTION ET SENSIBILISATION





## DIAGNOSTICS DE VULNERABILITE – PAPI d'intention

Pourquoi ?

Sensibiliser au risque ; limiter les dommages et réduire le temps de retour à la normale en cas de crue

Pour qui ?

Les bâtiments en zone inondable du PPRi : habitations, entreprises, bâtiments publics

Comment ?

Passage d'un géomètre → Visite de diagnostic par un prestataire extérieur en présence des propriétaires

→ Envoi d'un rapport de diagnostic (vulnérabilité humaine, fonctionnelle, structurelle et matérielle)

Quelle sensibilité au risque inondation pour le bâtiment et ses usagers ?



Niveau de submersion potentiel

Façade du bâtiment côté Garon et parking



# DIAGNOSTICS DE VULNERABILITE – PAPI d'intention

Comment intéresser les habitants ?

- Gratuité des diagnostics
- Insister sur le caractère confidentiel des diagnostics
- Communication à échelle de la commune (réunion publique, information dans les bulletins municipaux, diffusion de coupons d'inscription dans les boîtes aux lettres...)

**Je sollicite la réalisation d'un diagnostic. Opération GRATUITE organisée par le SMAGGA.\***

Je suis :  locataire particulier  propriétaire particulier  responsable d'entreprise

Nom et Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Superficie : \_\_\_\_\_ et nature du bâtiment à diagnostiquer (plusieurs choix possibles) :  local d'activité  autre (précisez) \_\_\_\_\_

habitation  immeuble de bureaux

\* coupon à retourner au SMAGGA - 262, rue Barthélemy Thimmonier 69530 Brignais ou [cestrat@smagga-syseg.com](mailto:cestrat@smagga-syseg.com)

- Réalisation de quelques diagnostics chez des personnes volontaires qui pourront promouvoir la démarche auprès de leurs voisins.





## Diagnostic eau pour votre entreprise

# DIAGNOSTICS DE VULNERABILITE – PAPI d'intention

### Comment intéresser les entreprises ?

- Partenariat avec la CCI (compétences adaptées pour travailler avec le monde de l'entreprise, légitimité... )
- Diagnostics « Eau » (pas seulement inondations)
- Démarchage téléphonique et ciblage d'entreprises
- Petit clip de promotion de la démarche pour une diffusion par Internet: témoignage d'une entreprise où un diagnostic a été réalisé, qui insiste sur le fait que peu de temps est à allouer à la démarche, que ça ne lui a rien coûté et que tous les conseils sont bons à prendre...



Le SMAGGA propose aux entreprises situées en zones inondables de réaliser un diagnostic de vulnérabilité sur le bâti et l'activité.

Il s'agit de :

- mesurer la sensibilité de vos locaux aux inondations,
- proposer des solutions pour diminuer les dommages en cas de crue et assurer un retour à la normale plus rapide,
- présenter les financements possibles.

#### Bénéfices pour l'entreprise

- connaître son niveau d'exposition aux inondations et améliorer le niveau de sécurité des usagers du site,
- obtenir des conseils pour limiter les dommages et réduire le temps de retour à la normale en cas d'inondation,
- répondre à une exigence réglementaire (le Plan de Prévention du Risque Inondation impose aux entreprises de réaliser un diagnostic avant le 11 juin 2020),
- connaître les moyens de financements, pour la mise en œuvre d'aménagements permettant de réduire la vulnérabilité aux inondations.

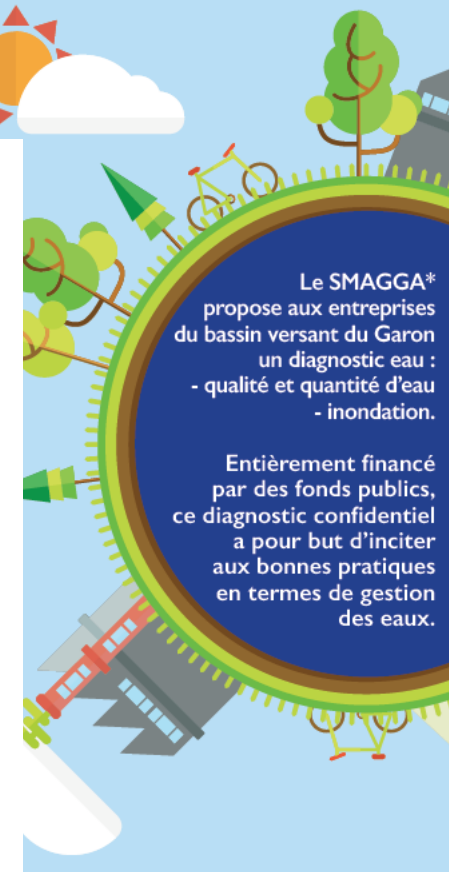


Le SMAGGA propose aux entreprises un diagnostic qualité et quantité des eaux.

Il s'agit d'identifier ensemble votre impact sur la ressource en eau et d'analyser vos consommations.

#### Bénéfices pour l'entreprise

- profiter de conseils pour limiter les risques de pollutions accidentelles de la ressource en eau,
- obtenir un plan fiable des réseaux d'évacuation des eaux,
- recueillir des informations pour réduire sa consommation d'eau : diminuer la facture d'eau,
- s'informer sur la conformité réglementaire des prélèvements et rejets, le cas échéant sur les démarches et moyens à engager pour y parvenir,
- connaître les démarches et les financements,
- participer à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau, fixé par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau,
- limiter les prélèvements d'eau dans la nappe d'eau potable du Garon.

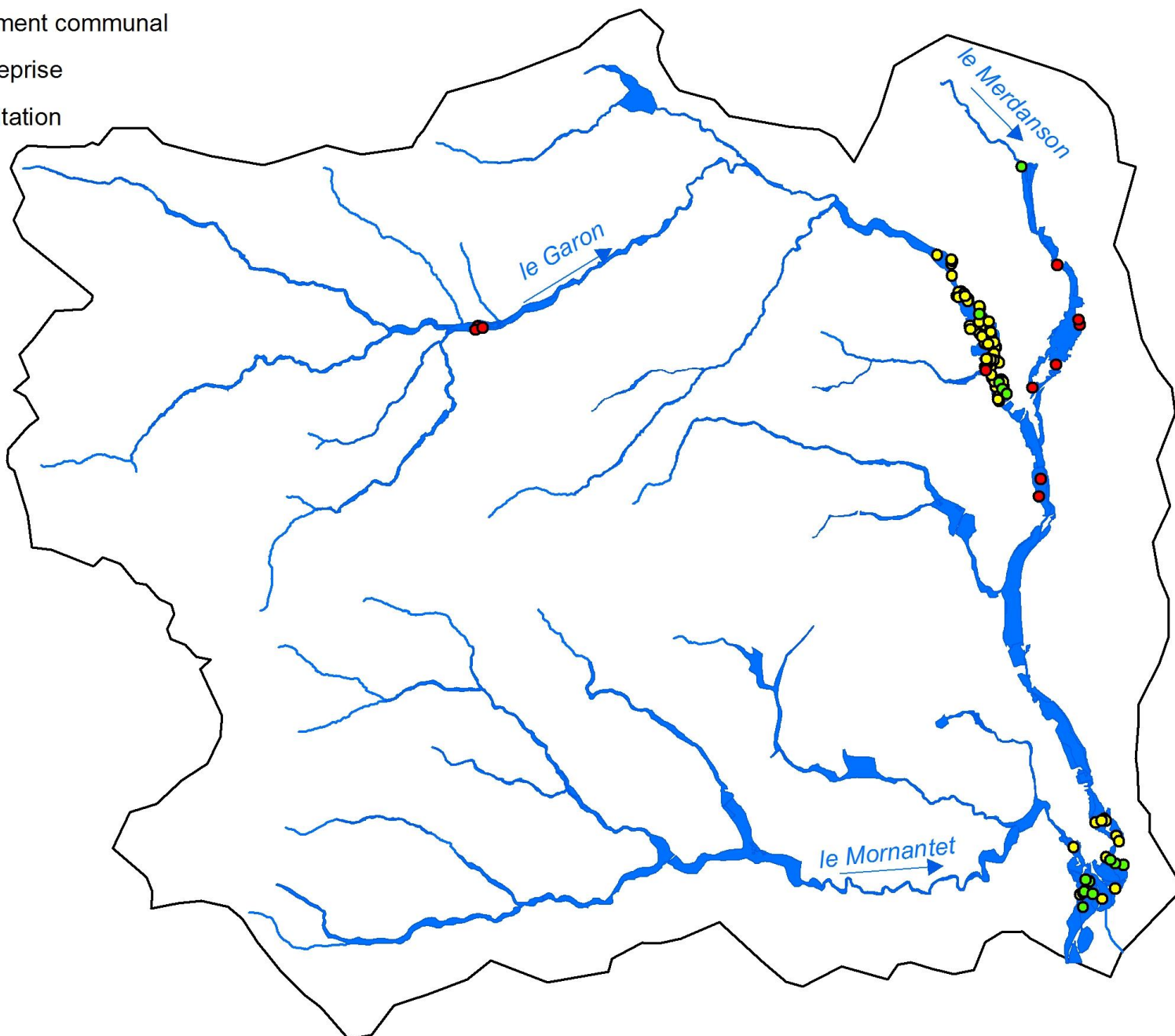


Le SMAGGA\* propose aux entreprises du bassin versant du Garon un diagnostic eau :  
- qualité et quantité d'eau  
- inondation.

Entièrement financé par des fonds publics, ce diagnostic confidentiel a pour but d'inciter aux bonnes pratiques en termes de gestion des eaux.

## Type de diagnostic

- Batiment communal
- Entreprise
- Habitation



Une centaine de diagnostics  
habitation (40% en zone rouge du  
PPRni)

12 entreprises

16 bâtiments communaux

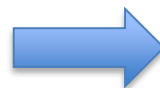


## EVALUATION DE LA DEMARCHE

### Diagnosics des entreprises

#### Constats (12 entreprises diagnostiquées) :

- D'une manière générale il est très compliqué d'intéresser les entreprises, et même si elles paraissent intéressées, il n'est pas rare que les rdv se décalent dans le temps.
- Pas assez de diagnostics réalisés et peu de recul sur la démarche.
- Pour certaines le risque est moindre, notamment pour les activités de bureau, ou en limite de zone inondable;



#### Pour la suite :

Maintenir un partenariat avec la CCI et un outil global de diagnostic Eau

Mieux cibler les entreprises où intervenir, essayer d'avoir des contacts pertinents





## EVALUATION DE LA DEMARCHE

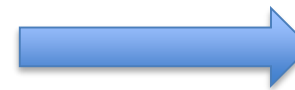
### Diagnostics des bâtiments publics

#### Constats (16 bâtiments) :

- Il est très important d'organiser la visite avec une personne qui a les clefs de toutes les parties de bâtiments, et qui en connaisse bien le fonctionnement.
- Les mesures préconisées ont déjà été mises en œuvre dans 3 bâtiments, dans le cadre de travaux

#### Pour la suite :

Se tenir informé des travaux prévus, pour faire un rappel concernant les préconisations au moment opportun.





## EVALUATION DE LA DEMARCHE

### Diagnosics habitations

Afin d'évaluer l'efficacité de la démarche, un questionnaire a été administré à 45 personnes qui ont bénéficié d'un diagnostic.

*Est-ce que la visite s'est bien passée ?*

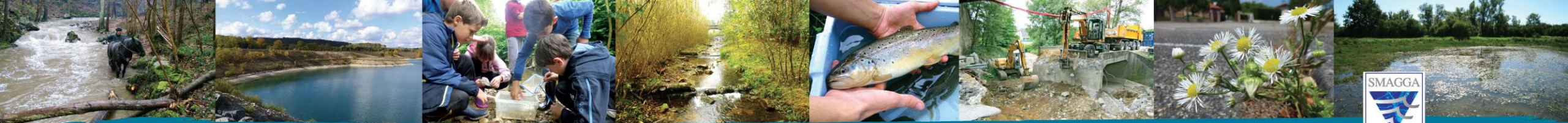
*Connaissez-vous la hauteur d'eau définie dans le diagnostic de votre logement ?  
Si oui, combien ?*

*Avez-vous réalisé les mesures conseillées dans  
votre diagnostic inondation ?*

*Peut-on vous aider à réaliser les autres mesures ? Si oui comment ?  
Si non, pourquoi ?*

*Êtes-vous déjà allé sur le site internet du SMAGGA  
pour vérifier le niveau de vigilance des cours d'eau ?*

*Jugez-vous la démarche utile ?*



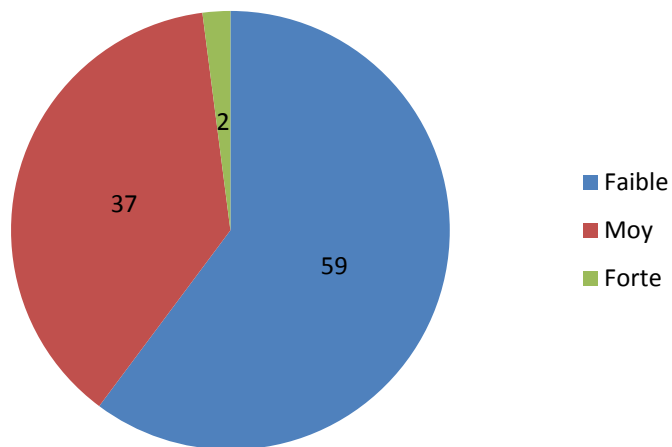
# EVALUATION DE LA DEMARCHE

## Diagnosics habitations

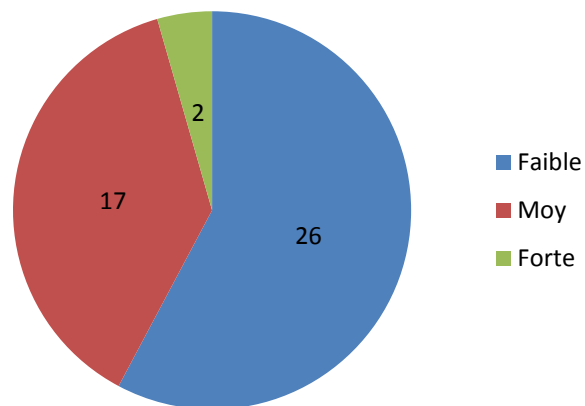
Les 45 personnes contactées forment un échantillon représentatif en ce qui concerne la vulnérabilité globale

Somme des vulnérabilités du diagnostic (Humaine, Fonctionnelle, Structurelle, Matérielle)		
Faible : 0 pt / Moyenne : 1 pt / Forte : 2 pts		
Personnes faiblement vulnérables	Personnes moyennement vulnérables	Personnes fortement vulnérables
0 à 3 Points	4 et 5 Points	6 à 8 Points

Répartition du niveau de vulnérabilité de toutes les personnes diagnostiquées



Répartition du niveau de vulnérabilité globale des personnes enquêtées





**Est-ce que la visite s'est bien passée ?**  
Oui à l'unanimité

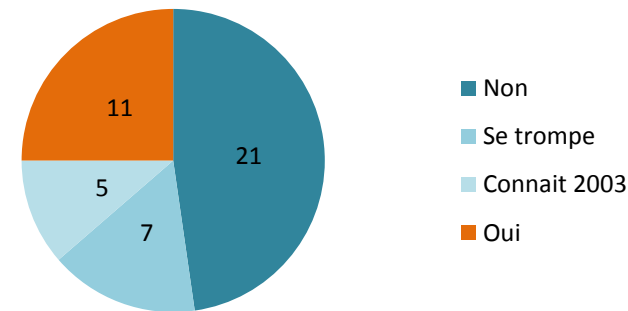
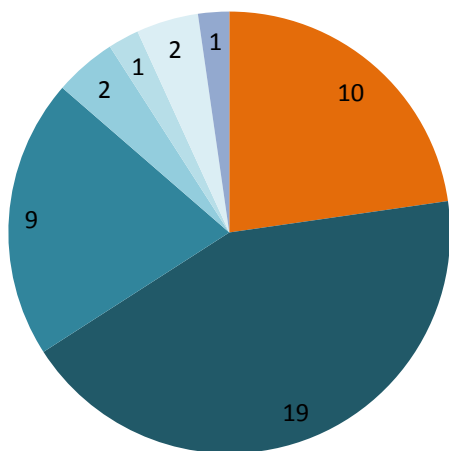
**Connaissez-vous la hauteur d'eau définie dans le diagnostic de votre logement ? Si oui, combien ?**

**Avez-vous réalisé les mesures conseillées ?**

**Connaissance de la hauteur d'eau de référence**

**Réalisation des mesures**

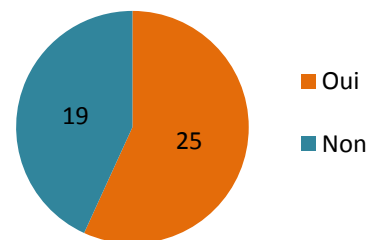
- Oui en partie
- Non, négligence / pas lu le diag / compte sur les aménagements du SMAGGA
- Non, trop onéreux
- Non, pas le temps



**Peut-on vous aider à réaliser les autres mesures ? Si oui comment ? Si non, pourquoi ?**

**Assistance du SMAGGA pour mettre en place les mesures**

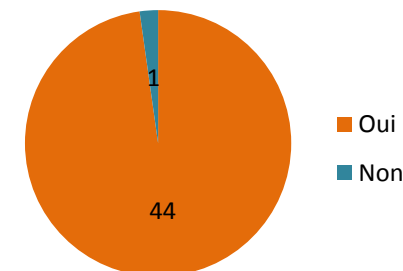
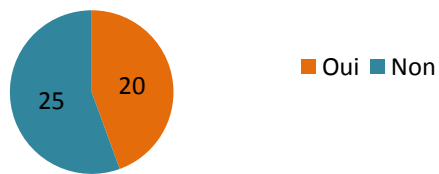
*Aucune sollicitation d'aide financière, plutôt de la mise en relation d'entreprises*



**Êtes-vous déjà allé sur le site internet du SMAGGA pour vérifier le niveau de vigilance des cours d'eau ?**

**Connaissance de la plateforme de vigilance des cours d'eau**

**Utilité de la démarche**





**Jugez-vous la démarche utile ?**



Pour la suite :

## Diagnostics habitations

**Constats** (100 diagnostics) :

- Les diagnostics de vulnérabilité sont un **bon outil de sensibilisation** et de communication (temps privilégié passé avec les propriétaires pour parler du risque)
- **Peu de diagnostics ont été suivis d'actions** 
- La gratuité permet de réaliser un grand nombre de diagnostic, ce qui est intéressant, mais on peut se demander si **les rapports auraient été lus différemment si les propriétaires avaient financé une petite partie du travail.**
- La raison principale à l'inaction est **la négligence** 
- Une campagne de diagnostics doit avoir un **poids beaucoup plus important si elle est réalisée après une inondation** (sur le Garon la dernière crue importante date de 2003).

**La réalisation d'un diagnostic n'est qu'un point de départ, il serait nécessaire d'accompagner les propriétaires à mettre en œuvre les mesures.**

Réflexions en cours : prévoir un appel téléphonique des personnes diagnostiquées pour les motiver à mettre en place les mesures; proposer un achat groupé de matériel et des démonstrations; proposer une assistance pour les dossiers d'aides Fonds Barnier...

**Comment agir sur le volet psychologique ?**